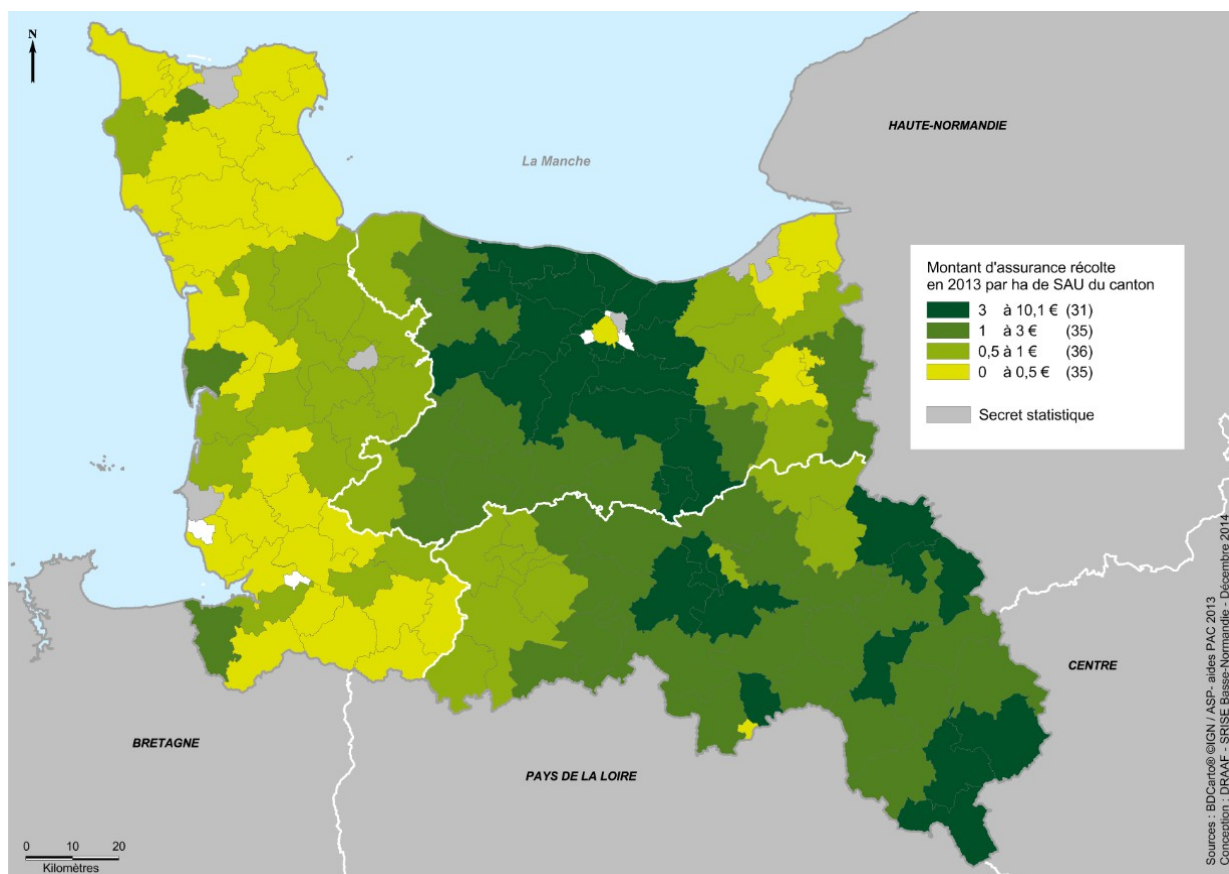


Les aides agricoles Européennes en Basse-Normandie : État des lieux en 2013

L'aide à l'assurance récolte

L'aide à l'assurance récolte est octroyée, sous conditions, aux exploitants agricoles qui ont souscrit une assurance multirisque climatique couvrant leurs récoltes de l'année. L'aide prend la forme d'une prise en charge partielle des cotisations d'assurance éligibles, dont le taux, plafonné à 65 %, est conditionné au montant de l'enveloppe financière allouée à cette mesure. Cette aide est transférée au 2nd pilier de la PAC à partir de 2015.

L'aide à l'assurance récolte par canton : Montant moyen par hectare de SAU PAC en 2013 ⁽¹⁾



(1) montant après modulation, avant retour de la franchise et avant discipline financière

En Basse-Normandie, l'aide à l'assurance récolte représente moins de 1 % du montant des aides du 1^{er} pilier de la PAC, comme en France*. Néanmoins, 17 % des bénéficiaires d'aide du 1^{er} pilier la perçoivent. Elle est la 3^{ème} aide la plus perçue derrière les DPU (droits à paiement unique) et la PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes), respectivement 99 % et 19 % des déclarants. Dans la région, l'assurance récolte est plus souvent demandée par les exploitations de

grandes cultures ou de polyculture élevage, près d'un tiers d'entre elles en bénéficient. C'est plus qu'en France.

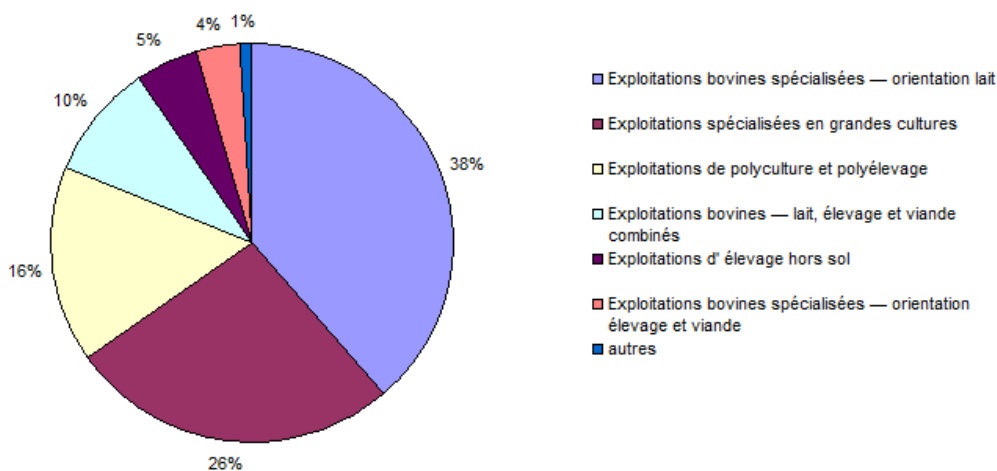
Cependant, en Basse-Normandie, les exploitations spécialisées dans la production de lait de vache* sont les plus nombreuses à bénéficier de l'aide à l'assurance récolte, tandis qu'au niveau national ce sont les exploitations spécialisées en grandes cultures avec 37 % des bénéficiaires. De par l'orientation

laitière de la région la proportion d'exploitations mixtes dans les bénéficiaires est plus importante qu'au niveau national, 10 % contre 2 %.

Le montant régional moyen versé au titre de l'aide à l'assurance est ainsi plus faible que la moyenne nationale. Dans le Calvados, doté d'une grande plaine céréalière, le montant de l'aide se rapproche de la moyenne nationale.

* renvoi aux définitions

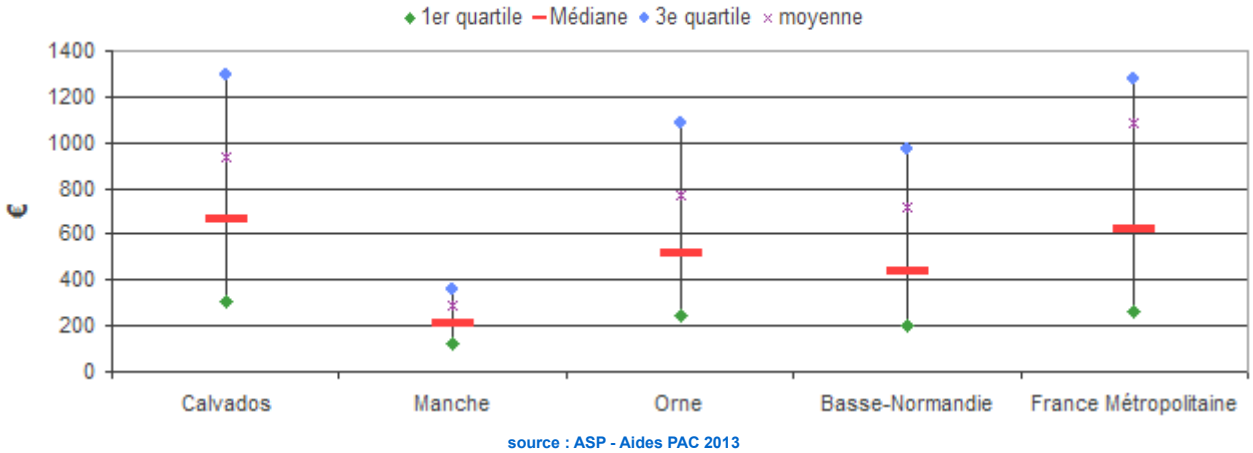
Part des bénéficiaires de l'assurance récolte en Basse-Normandie selon les OTEX *



Données pour 89 % des bénéficiaires de l'assurance récolte en 2013 recensés en 2010
source : Recensement agricole 2010, ASP – Aides PAC 2013

En 2013 en Basse-Normandie, 38 % des bénéficiaires de l'aide à l'assurance récolte mettent en valeur une exploitation spécialisée dans la production de lait de vache. 26 % le sont dans les grandes cultures, etc

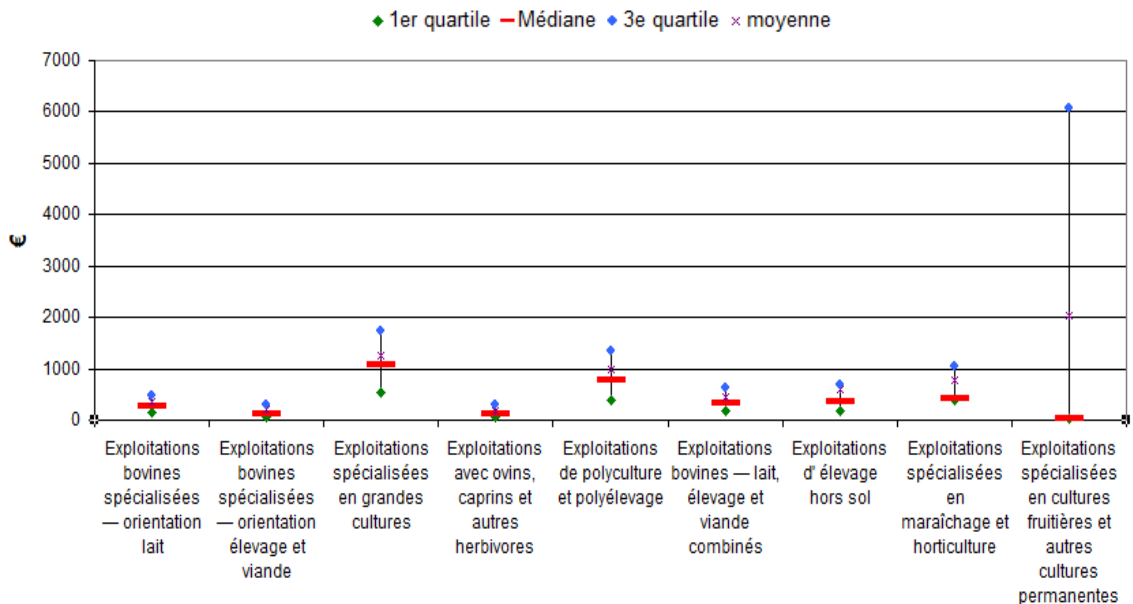
Assurance récolte : Dispersion du montant perçu



En 2013 en Basse-Normandie, la moitié des bénéficiaires de l'aide à l'assurance récolte a perçu moins de 441 € (médiane).

En 2013 dans l'Orne, les 25 % de bénéficiaires de l'aide à l'assurance récolte à qui ont été versés les montants les plus élevés (3^{ème} quartile) ont perçu plus de 1 082 €.

Assurance récolte : Dispersion du montant par OTEX * en Basse-Normandie en 2013



Données pour 89 % des bénéficiaires 2013 et recensés au RA 2010
source : Agreste recensement agricole 2010 - ASP - Aides PAC 2013

De gauche à droite : classement par nombre décroissant de bénéficiaires d'aides du 1^{er} pilier par OTEX en Basse-Normandie.

Les bénéficiaires bas-normands perçoivent des montants d'aide à l'assurance récolte modérés

Tranches de montant (1) d'assurance récolte perçu en 2013 (€)	Basse-Normandie		France métropolitaine	
	% de bénéficiaires	% du montant d'assurance récolte	% de bénéficiaires	% du montant d'assurance récolte
≤ 205	25	4	20	2
205 - 441	25	11	19	6
441 - 967	25	23	26	16
> 967	25	62	34	76

(1) montant perçu après modulation, avant retour de la franchise et avant discipline financière
source : ASP – Aides PAC 2013

Données

Campagne 2013	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie	France Métropolitaine
nombre de déclarants PAC	5 061	8 587	4 896	18 544	363 794
nombre de bénéficiaires de l'assurance récolte	1 188	714	1 160	3 062	62 619
part de déclarants PAC bénéficiaires de l'assurance récolte (%)	23	8	24	17	17
montant total (1) (€) d'assurance récolte perçu (a)	1 109 772	205 537	893 138	2 208 447	67 743 584
dont montant national	299 940	55 552	241 391	596 883	18 309 197
montant moyen (1) (€) d'assurance récolte perçu par exploitation	934	288	770	721	1 082

(1) montant perçu après modulation, avant retour de la franchise et avant discipline financière
source : ASP - Aides PAC 2013

Définitions

- Ici les termes « national » et France correspondent à la France métropolitaine (dont la Corse).
- Orientation technico-économique (OTEX) : la contribution des différentes productions à la Production Brute Standard (PBS) d'une exploitation permet de déterminer l'orientation technico-économique de cette dernière. Ainsi, par définition, une exploitation est déclarée spécialisée en « bovins lait » si sa PBS globale résulte, pour au moins les deux tiers, de cette activité.

Agreste Données : n° 74-1 : Aides PAC – 1^{er} et 2^{ème} piliers, n° 74-5 : PMTVA,
n° 74-2 : 1^{er} pilier, n° 74-6 : Assurance récolte,
n° 74-3 : 2^{ème} pilier, n° 74-7 : Aide supplémentaire aux protégés,
n° 74-4 : DPU, n° 74-8 : Soutiens à l'agri biologique.

Agreste Données Basse-Normandie
n°74-6 – janvier 2015 – 2,50 €

Toute utilisation de ces données est soumise à mention obligatoire de leurs sources

Agreste : la statistique agricole
© AGRESTE 2015



Directeur de la publication : Jean CEZARD
Rédacteur en chef : François QUESNEL
Rédacteur : Daisy de LARTIGUE
Composition : Anne-Marie GEOFFROY
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1951 - 0411
www.agreste.agriculture.fr
<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>
Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Directeur : Jean CEZARD
SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
6, boulevard du Général Vanier – CS 95181
14070 CAEN CEDEX 5
Tél : 02.31.24.97.41 – Fax : 02.31.24.97.00